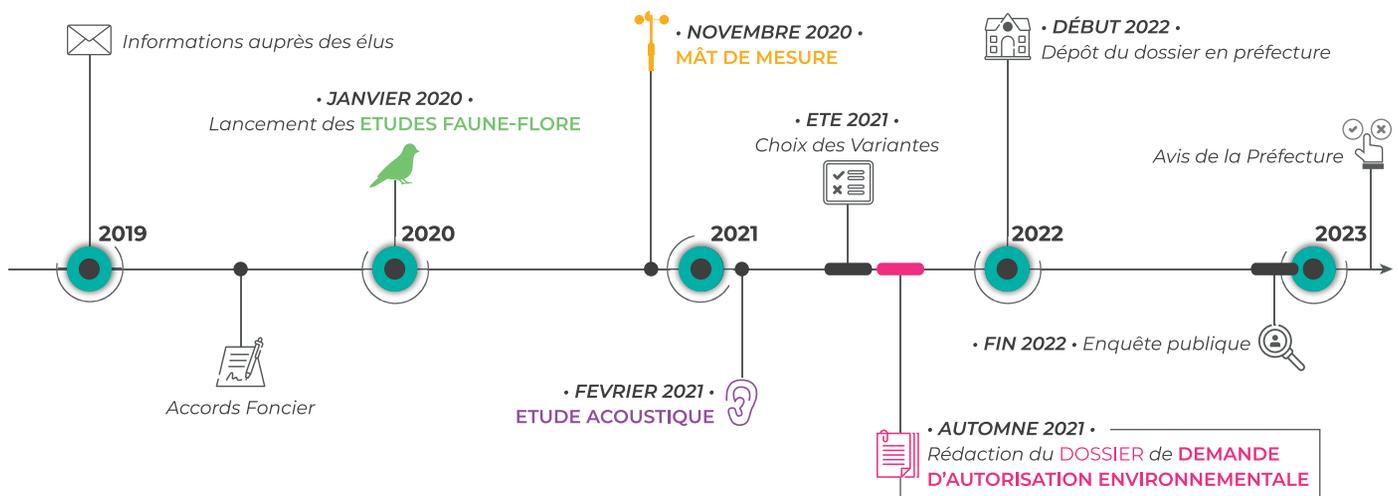


Cette seconde lettre d'information est diffusée aux habitants des **communes du Tranger, de Chatillon-sur-Indre et de S^t Médard** hors boîtes aux lettres 'stop pub'. Elle est également disponible sur le site internet www.eolise.fr.



PROJET DE PARC ÉOLIEN DU TRANGER

Depuis début 2019, la société Eolise travaille au développement d'un projet éolien sur les communes du Tranger et de Chatillon-sur-Indre. Comme présenté en février 2021 dans la 1^{ère} lettre d'information, nous avons mandaté des experts indépendants et locaux pour analyser les enjeux du site. Plusieurs études ont été menées pour qualifier le potentiel et les enjeux du territoire.



CHOIX DE LA VARIANTE D'IMPLANTATION



Après plus d'une année d'étude du site, nous avons **choisi l'implantation des éoliennes et leur gabarit** en travaillant avec les bureaux d'études sur leurs expertises respectives.

Le projet retenu est composé de **4 éoliennes** sur la commune du Tranger, entre S^t Elisa et le Centre d'enfouissement de Chatillon-sur-Indre, au nord de la ligne électrique et à l'ouest de la D18.

Plusieurs variantes d'implantation ont été étudiées en collaboration avec les experts. L'implantation retenue présente de nombreux avantages :

- Un éloignement aux habitations de plus de 700 mètres, soit 40% de plus que la réglementation de 500 mètres.

- Une production d'électricité annuelle équivalente à la consommation 22 800 personnes.

- Le gabarit retenu, 200 mètres de hauteur totale pour 150 mètres de diamètre et 5MW de puissance unitaire permet de réduire le nombre de machine sur le site.

- L'évitement des enjeux identifiés par l'étude paysage et faune-flore, en excluant la zone la plus à l'ouest dans le respect de la démarche ERC (Eviter Réduire Compenser).

- Des retombées fiscales annuelles d'environ 130 000 € réparties entre la commune et la communauté de communes.



VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

QU'EST-CE QU'UNE MESURE D'ACCOMPAGNEMENT ?

Lors de la conception du projet, des mesures d'accompagnement peuvent être mises en place afin de **renforcer l'intégration du projet dans son milieu**. Ces mesures en liens avec le projet peuvent être plus transversales et bénéficier aux riverains du parc.

On peut prendre comme exemple : réalisation ou renforcement de voies douces, soutenir les associations pour sensibiliser les riverains sur la biodiversité, accompagner les communes dans la transition énergétique et la réduction des consommations ...

Les mesures d'accompagnement sont mises en place **pour répondre à une attente des riverains**, ainsi nous souhaitons **mettre en place des réunions de concertation pour échanger avec vous sur le sujet**.



Vous pouvez donc dès à présent
envoyer un email à
l.barranger@eolise.fr
pour vous inscrire à un atelier sur ces
mesures ou pour nous soumettre
vos suggestions.



LES PROCHAINES ÉTAPES

La **demande d'autorisation environnementale** sera **déposée en Préfecture de l'Indre début 2022**. Au cours de l'instruction une enquête publique sera organisée pour recueillir les avis des riverains et des communes dans un rayon de 6km autour du projet.

Nous continuerons de vous informer des étapes franchies.

Pour plus d'information et les sources, consultez notre site internet www.eolise.fr, rubrique **Comprendre l'éolien**, ou celui de France énergie éolienne www.fee.asso.fr

EOLISE est une société française et indépendante, basée au nord de Poitiers, qui développe des projets éoliens et photovoltaïques. La société travaille en priorité avec des entreprises du Poitou-Charentes pour favoriser l'emploi local.

CONTACT

Laure Barranger - Cheffe de Projet
Baptiste Wambre - Responsable Développement
Tel : 05 49 38 88 25 • Mail : l.barranger@eolise.fr
www.eolise.fr

Eolise SAS - Business Center 4^e étage - 3 av. Gustave Eiffel
Téléport 1 - 86 360 Chasseneuil-du-Poitou

© Design : fanny,b'Graphik • Impression/Diffusion : Médiapost
Ne pas jeter sur la voie publique.